

Séance du lundi 13 juin 2022

Membres en exercice : Date de la convocation: 13/06/2022
15

Présents : 13

Votants: 13

Secrétaire de séance:
Dominique COMBE

L'an deux mille vingt-deux et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés:

Excusés:

Absents: Christine MOREL, Sylvain RIVIER

Objet: Modification du tableau des effectifs - DE_2022_825

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il appartient au Conseil de fixer par délibération l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, Conformément à l'article 34 de la Loi du 26/01/1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant, en cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie et la nécessité de positionner un adjoint administratif actuellement à temps incomplet sur un emploi à temps complet, ainsi que la disponibilité de cet agent à compter du 01/10/2022. Il y a lieu de :

- CRÉER à compter du 01/10/2022 un poste d'adjoint administratif à temps complet - avec NBI de 15 points
- MAINTENIR à compter du 01/10/2022 le poste d'adjoint administratif à temps incomplet
- SUPPRIMER le poste de secrétaire de mairie au grade d'attaché à compter du 01/12/2022

Considérant l'éligibilité aux fonctions de Rédacteur au titre de la promotion interne, et la répartition des missions de secrétaire de mairie, il y a lieu de :

- CREER un second poste de REDACTEUR à temps complet ouvert à l'avancement de grade en interne

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après délibération

APPROUVE la la modification du tableau des Effectifs suivants :

Cadres ou emplois	Catégorie	Titulaires	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>filière Administrative</u>					
Rédacteur	B	0	2	0	
	C	1	1	1	

Adjoint principal 1 ^{ère} classe	C		1	0	
Adjoint principal 2 ^{ème} classe		2	3	2	2
Adjoint administratif					
TOTAL		3	7	3	2

Cadres ou emplois	Catégorie	Titulaires	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Technique</u>					
Agent de Maîtrise	C	1	1	1	
Adjoint principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	
Adjoint principal 2 ^{ème} classe	C				
Adjoint Technique	C	2	3	2	
TOTAL		4	5	4	0

Cadres ou emplois	Catégorie	Titulaires	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière Scolaire</u>					
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C		2	0	1 - 60 %
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe périscolaire	C	1	1	1	1 - 75 %
TOTAL		3	5	3	2

Agents NON TITULAIRES articles Loi 84-53 alinéa 3	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Rémunération	Motif du contrat
Agent d'animat ^o périscolaire	1	0	SMIC	délibérations du 31/08/2017 article 3-1 (remplacement)
Adjoint technique polyvalent	3	0	SMIC	article 3-2 (saisonniers)
Adjoint technique polyvalent	1	0	SMIC	article 3-1 (remplacement)
Adjoint Administratif	1	0	SMIC	article 3-1 (remplacement)
Secrétaire de Mairie (Attaché)	1	1	Indicié	article 3-3 secrétaire de Mairie supprimé 1/12/2022
TOTAL	7	1		

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 20 juin 2022

Madame le Maire
Béatrice BORT

